

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1926.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1926 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HALLET.

MESSIEURS,

Nous vous proposons d'adopter le projet de Budget de la Dette publique tel qu'il a été amendé par le Gouvernement.

Le montant des crédits sollicités s'élevait, lors du dépôt du projet, à la somme de fr. 2,734,460,487.02.

Les amendements ont porté les crédits demandés au total de fr. 3,887,763,288.60.

Le projet de Budget est en augmentation de fr. 1,750,920,223.40 sur celui de 1925.

Mais il faut noter toutefois qu'il n'a pas été tenu compte des suppléments qui seront nécessaires pour liquider les crédits non limitatifs de 1925 et de ce que, d'autre part, la situation monétaire a nécessité un réajustement des évaluations budgétaires.

Avant d'aborder l'étude des articles, nous examinerons la situation de la dette publique, telle qu'elle a été établie au 31 décembre 1925.

Dette consolidée intérieure.

La dette consolidée intérieure s'élevait au 31 décembre 1925 au capital nominal de fr. 16,108,383,080.14.

Une consolidation fut effectuée par l'émission d'un capital nominal de 230 millions en obligations 6 % de l'Association Nationale des Industriels et

(1) Budget, n° 4-II.

Amendements, n°s 119, 134, 162 et 386.

(2) La Commission, présidée par M. Hallet, était composée :

1° Des membres de la Commission des Finances, des Budgets et des Économies : MM. Bologne, Brusselmans, Carlier, David, De Bruyne (Auguste), Debunne, Dejardin, de Liedekerke, de Wouters d'Oplinter, Franck, Golenvaux, Hoen, Lepage, Merlot, Pecher, Pussemier, Sap, Soudan, Straus, Van Ackere et Wauwermans ;

2° De six membres nommés par les Sections : MM. Poncelet, Pepin, Piérard, Somershausen, Baels et Heyman.

Commerçants pour la réparation des dommages de guerre et de 598 millions en obligations 5 % de 1925 remises en échange de titres nominatifs d'indemnités pour dommages de guerre.

On peut d'ailleurs ranger dès à présent dans la dette consolidée ce qui reste encore en circulation des titres nominatifs pour dommages de guerre (468 millions); ils doivent, en effet, être échangés soit contre des obligations 5 % de 1925, soit contre des obligations 6 % de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants.

En ce qui concerne la dette consolidée, l'amortissement a suivi une marche normale.

Pendant l'exercice 1925 on a amorti 310 millions : 111 millions de capital nominal pour la dette intérieure et 199 millions pour la dette extérieure (461,180 livres sterlings, 6,796,500 dollars, 2,380,000 florins).

Le tableau reproduit à l'annexe I présente, par emprunt, le mouvement des émissions et des amortissements effectués pendant l'année 1925.

Dettes consolidées extérieures.

Pendant l'année 1925, deux emprunts de 50 millions de dollars chacun, à l'intérêt respectif de 6 et 7 pour cent, ont été émis aux États-Unis.

D'autre part, le Gouvernement belge a consolidé les dettes de guerre et d'après guerre envers le Gouvernement des États-Unis par un accord conclu à Washington, le 18 août 1925 et qui a été ratifié par les Chambres.

De même les crédits anglais de reconstruction ont été consolidés par une convention signée le 31 décembre à Londres et approuvée par la loi du 24 mars 1926.

Le tableau reproduit à l'annexe II indique, par emprunt, le montant en monnaies étrangères des émissions et des amortissements effectués pendant l'année 1925, ainsi que le capital nominal restant en circulation au 31 décembre 1925.

1. — Dette flottante intérieure.

Dettes flottantes à moyen terme. — Le tableau reproduit à l'annexe III indique, pour chaque article, le mouvement de la dette à moyen terme pendant l'année 1925, mouvement qui se traduit par une augmentation de 96 millions 850,000 francs.

2. — Dette flottante proprement dite.

La dette flottante proprement dite — c'est-à-dire à moins d'un an d'échéance — a été réduite, au cours de l'année 1925, d'un capital de 744,621,600 francs, ainsi qu'il ressort du tableau faisant l'objet de l'annexe IV.

Dettes flottantes extérieures.

À moyen terme. — La dette extérieure à moyen terme n'a pas subi de modification en 1925, comme on le constatera d'après le tableau reproduit à l'annexe V.

2. — Dette flottante proprement dite.

La dette flottante extérieure disparaît par suite :

1° De la consolidation des dettes dues aux Gouvernements des États-Unis (accord de Washington du 18 août 1925) et de consolidation des crédits anglais de reconstruction (accord de Londres du 31 décembre 1925). (Annexe VI.)

2° Du remboursement des obligations françaises de la Défense Nationale et du remboursement du solde des crédits réciproques franco-belges et des crédits suisses. (Annexe VI.)

L'instabilité monétaire et la chute continue du franc belge depuis quelques mois est une chose extrêmement grave pour le Budget en général et spécialement pour le Budget de la Dette. En effet, par suite de la descente constante de notre unité monétaire, les annuités à payer pour la dette extérieure vont en s'accroissant de jour en jour dans des proportions importantes.

Le Gouvernement a proposé et les Chambres ont voté sans retard la création du Fonds d'amortissement de la Dette publique qui sera alimenté par les crédits destinés au paiement des échéances de la dette et par une imposition supplémentaire d'un milliard et demi pendant quatre ans, dont le produit est en ordre principal destiné au remboursement des Bons du Trésor.

L'efficacité de ces mesures n'a pu naturellement se faire encore sentir et le public s'étonne de ce que du jour au lendemain la situation ne se soit pas améliorée. Faut-il conseiller à nos concitoyens la patience? La confiance nécessaire à l'amélioration de notre situation ne peut venir qu'avec le temps et ce n'est pas en quelques semaines que l'on peut redresser une situation aussi délicate.

Donnons confiance au Gouvernement qui est chargé maintenant de la conduite du pays.

Il emploie tous ses efforts à créer un état stable. Il réalise dans tous les services de l'État des économies considérables. Il est sur le point de faire de nos chemins de fer une régie autonome, administrée industriellement qui, tout au moins ne coûtera plus rien à l'État si elle ne lui rapporte pas certains bénéfices.

Attendons patiemment l'heure du relèvement.

Passons maintenant à l'examen du projet de Budget.

Le chapitre premier des dépenses ordinaires est consacré au service de la dette proprement dite.

La première section (dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830) et la seconde section (redevances dues au gouvernement des Pays-Bas pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ces dépendances et pour le rachat des droits de fanal) ne demandent aucune explication.

Elles comportent respectivement des crédits de concurrence de fr. 5,579,627.28 et de 1,306,250 francs.

L'évaluation du florin faite au taux de fr. 8.75 lors du dépôt de budget a été portée à fr. 12.50.

La troisième section est consacrée aux dettes contractées depuis 1830.

C'est le chapitre le plus important puisque sur le total du Budget de la dette, soit fr. 3,888,388,287.60, il comporte un chiffre de fr. 2,782,757,629.89.

Le premier paragraphe, celui du service de la dette proprement dite est relatif à l'intérêt et à l'amortissement de la dette à 3 % antérieure à la guerre et de

tous les emprunts intérieurs et extérieurs contractés depuis la guerre ainsi que des Bons du Trésor à l'exception des emprunts rangés dans le chapitre III.

Il comprend les annuités des dettes intérieures, dont le taux est fixe, et celles des dettes extérieures qui varient avec les fluctuations du franc.

La part de la *dette intérieure* dans les crédits est de fr. 1,814,489,005,36.

L'article 24 prévoit une somme de 435 millions pour intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés ou à emprunter dont les charges ne sont pas prévues aux articles précédents, ainsi que pour intérêts et frais des autres Bons du Trésor.

Les prévisions pour émissions réalisées au 3 mai 1926 se montent à 190 millions de francs. Celles pour les nouvelles émissions se chiffrent par 245 millions de francs.

. . .

En ce qui concerne la *dette extérieure* les sommes inscrites au Budget (art. 8, 12 à 17, 17^{bis}, 19 et 20) sont de 885,660,000 francs.

Celles-ci ont subi des augmentations importantes à raison de la situation.

En effet, les calculs ont été effectués sur les bases de la livre sterling à 106 francs, du dollar à 22 francs et du florin à fr. 8.75. Ces bases sont portées respectivement à fr. 150, 31 et 12.50.

Ces annuités, telles qu'elles sont inscrites au Budget, se divisent de la manière suivante :

Dette extérieure consolidée.

1. — En dollars, 23,323,780 (art. 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 51 du projet de Budget).

2. — En livre sterling, 935,300 (art. 8 et 17^{bis}); le capital nominal de 469,200 livres sterling à racheter étant décompté au taux de 72 $\frac{1}{2}$ %.

3. — En florins, 4,466,064 (art. 20).

4. — En francs français, 26,000,000 (art. 19).

Les autres paragraphes du chapitre premier ne demandent pas d'explications spéciales.

Le paragraphe 2 comporte des annuités diverses pour une somme de fr. 53,315,366.92 consacrées principalement au rachat des concessions de chemins de fer.

Enfin le paragraphe 3 est relatif aux autres charges pour une somme de fr. 27,293,257.61.

Le chapitre II est réservé aux dépenses permanentes afférentes à la réparation des dommages de guerre. Il s'élève à un total de fr. 885,915,230.43, en augmentation de fr. 84,503,678.70 sur le Budget de 1925, compte tenu des crédits supplémentaires sollicités à ce dernier Budget.

Toutes ces dépenses figuraient antérieurement au Budget des dépenses recouvrables.

Bons de caisse interprovinciaux à 5 %. — **Échange
des Bons du Trésor,**

5 % à 5 ans (art. 43).

Les arrêtés royaux des 23 février, 22 mai et 26 août 1925, pris en exécution des lois des 14 novembre 1919 et 30 décembre 1922, ont autorisé le Ministre des Finances à offrir, soit le remboursement de leurs titres au pair, soit l'échange de ceux-ci contre des bons 5 % à 5 ans d'échéance, aux détenteurs des bons de caisse des emprunts interprovinciaux 5 % échéant respectivement les 10 mars, 10 juin et 10 septembre 1925 et qui n'avaient pas été estampillés et échangés conformément à l'arrêté royal du 26 novembre 1924.

Le tableau reproduit à l'annexe VII résume les opérations auxquelles ont donné lieu le remboursement et l'échange des bons de caisse en 1925.

En représentation des bons de caisse interprovinciaux échangés et des cessions effectuées contre espèces, il a été créé en 1925, 17,370 bons du Trésor 5 % à 5 ans, de 5,000 francs chacun, au capital nominal de 86,850,000 francs, munis de 10 coupons d'intérêt semestriels de 125 francs, savoir :

Série.	Nombre.	Numéros des bons.	Échéances des coupons d'intérêt.	Capital nominal.
5 ^e	11,010	85413 à 96422	10 juin 1925 (1) au 10 décembre 1929 (10)	55,050,000
6 ^e	5,350	1 à 5350	10 décembre 1925 (1) au 10 juin 1930 (10)	26,750,000
7 ^e	1,010	1 à 1010	10 mars 1926 (1) au 10 septembre 1930 (10)	5,050,000
Soit	17,370		TOTAL . . . fr	86,850,000

Au 1^{er} janvier 1926, la situation d'ensemble des bons du Trésor 5 % à 5 ans, émis lors des échéances successives des bons de caisse interprovinciaux, s'établissait comme suit :

Série.	Nombre.	Numéros des bons.	Échéances des coupons d'intérêt.	Capital nominal.
1 ^{re}	6,820	1 à 6820	10 juin 1924 (1) au 10 décembre 1928 (10)	34,100,000
2 ^e	5,370	1 à 5370	10 septembre 1924 (1) au 10 mars 1929 (10)	26,850,000
3 ^e	6,990	1 à 6990	10 décembre 1924 (1) au 10 juin 1929 (10)	34,950,000
4 ^e	7,540	1 à 7540	10 mars 1925 (1) au 10 septembre 1929 (10)	37,700,000
5 ^e	96,422	1 à 96422	10 juin 1925 (1) au 10 décembre 1929 (10)	482,110,000
6 ^e	5,350	1 à 5350	10 décembre 1925 (1) au 10 juin 1930 (10)	26,750,000
7 ^e	1,010	1 à 1010	10 mars 1926 (1) au 10 septembre 1930 (10)	5,050,000
Soit	129,502		TOTAL . . . fr	647,510,000

Dettes à 5 % de 1925 (art. 44).

Un arrêté royal du 16 juin 1924 a déterminé les modalités de paiement, en obligations de la Dette publique à 5 %, à partir du 1^{er} janvier 1925, des indemnités pour dommages de guerre non susceptibles d'être réglés en espèces et des intérêts y afférents.

Au 31 décembre 1923, le montant des obligations de la dette à 5 % de 1925, émises conformément aux dispositions de cet arrêté, s'élevait à 598,924,000 francs.

Emprunt à 6 % de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre a émis un premier emprunt à 6 % de 2 milliards de francs.

Un arrêté royal du 31 décembre 1924 a autorisé cette Association à émettre, dans les mêmes conditions que la première, une deuxième tranche d'emprunt s'élevant en capital nominal à 300 millions de francs.

Au 31 décembre 1923, l'Association Nationale des Industriels et Commerçants avait racheté à ses membres, au moyen du produit de ses emprunts, des titres de créances pour dommages de guerre à concurrence d'un montant total de 2,210,351,133 francs.

Le chapitre III a rapport aux pensions.

Il atteint une somme de 119,904,550 francs.

* * *

Le chapitre IV se monte à 4,200,000 francs pour les intérêts des cautionnements et consignations.

Au chapitre V, Dépenses exceptionnelles, est inscrite pour la première fois une dépense de 88 millions (qui absorbe tout le crédit à 100,000 francs près) pour le subside du fonds des combattants. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un transfert. Cette somme a été, jusque et y compris l'année 1925, inscrite au Budget du Ministère des Finances.

Dans son *article 2*, le projet de loi dispose que les dépôts effectués à la Caisse des Dépôts et Consignations, en vertu de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par celle du 10 avril 1923 relative à la dépossession involontaire des titres au porteur, ne sont pas productifs d'intérêts.

Les détenteurs de coupons, parts, actions et obligations qui s'adressent aux sociétés ou aux liquidateurs, antérieurement à la date des dépôts prévus par l'article 45 de la loi relative à la dépossession involontaire des titres au porteur, ne reçoivent que la contre-valeur de leurs coupons ou le remboursement des sommes nettes attribuées à leurs titres dans les répartitions, quelle que soit l'échéance des droits acquis.

Logiquement la Caisse des Dépôts et Consignations, substituée par la loi aux sociétés et aux liquidateurs, ne doit pas être tenue d'accorder un traitement plus favorable aux porteurs retardataires.

Le Président-Rapporteur,

MAX HALLET.

(1)

ANNEXES AU RAPPORT N° 403.

SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE I.

Dette consolidée intérieure.

DESIGNATION DES DETTES.	Capital nominal en circulation au 31 décembre 1924.	Mouvement de la dette consolidée intérieure pendant l'année 1925.		DIFFÉRENCES.		Capital nominal en circulation au 31 décembre 1925.
		Emissions.	Amortissements ou annulations.	Augmentations.	Diminutions.	
Dette à 2 1/2 %	219,959,631 74	»	»	»	»	219,959,631 74
— 3 % 1 ^{re} série	487,088,675 »	»	6,568,400 »	»	6,568,400 »	480,520,275 »
— 3 % 2 ^e série	2,708,350,182 22	38,309,400 »	33,963,100 »	4,346,300 »	»	2,712,696,482 22
— 3 % 3 ^e série	229,624,900 »	»	3,403,100 »	»	3,403,100 »	226,221,800 »
— 3 % servitudes militaires	1,415,355 99	»	6,764 81	»	6,764 81	1,408,591 18
Emprunt à 5 % de la Restauration Nationale, émis en 1919	1,683,453,800 »	17,845,300 »	14,842,500 »	3,002,800 »	»	1,686,458,600 »
Emprunt à 5 % Intérieur, à prime, émis en 1920	2,446,792,500 »	7,401,000 »	8,750,000 »	»	1,649,000 »	2,445,143,500 »
— 6 % de Consolidation, émis en 1921	2,016,608,900 »	55,310,700 »	5,968,800 »	49,341,900 »	»	2,065,950,800 »
Obligations à 5 % à 30 ans, de 1925	»	598,924,000 »	»	598,924,000 »	»	598,924,000 »
Titres nominatifs d'indemnités pour dommages de guerre à convertir en obligations à 5 % à 30 ans, de 1925, ou en obligations à 6 % de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre	»	468,898,400 »	»	468,898,400 »	»	468,898,400 »
Emprunt à 4 % à lots, émis en 1921 par la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre	999,685,000 »	»	115,000 »	»	115,000 »	999,570,000 »
Emprunt à 5 % à lots, émis en 1922	999,630,000 »	»	200,000 »	»	200,000 »	999,430,000 »
— 5 % à lots, émis en 1923	999,550,000 »	»	450,000 »	»	450,000 »	999,100,000 »
Emprunts à 6 % émis par l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre	2,000,000,000 »	230,351,000 »	25,950,000 »	204,401,000 »	»	2,004,401,000 »
Obligations à 4 % et à 6 % « Lloyd Royal Belge », dont l'Etat a repris le service financier (1)	(Pour mémoire.)	»	»	»	»	»
TOTAUX	14,791,860,944 95	1,446,739,800 »	400,217,664 81	1,328,914,400 »	42,392,264 81	16,108,388,080 14
			1,316,529,135 19	1,316,529,135 19		
			AUGMENTATIONS. . fr.			

(1) A raison de sa nature, il a paru logique de classer dorénavant la dette représentée par les obligations du « Lloyd Royal Belge » sous la rubrique « D » Dettes indirectes et amorties dtuées »; le montant à la date du 31 décembre 1924 en a donc été déduit dans le tableau ci-dessus du montant de la dette consolidée existant à cette même date.

ANNEXE II.

DÉSIGNATION DES DETTES.	Capital nominal en circulation au 31 décembre 1924.	Mouvement de la dette consolidée extérieure pendant l'année 1925.		Capital nominal en circulation au 31 décembre 1925.
		Émissions.	Amortissements.	
Dette à 3 %, 4 ^e série, émise en 1914.	£ 7,790,060	»	£ 461,180	£ 7,328,880
Crédits anglais de Reconstruction, consolidés	»	£ 9,000,000	»	£ 9,000,000
	£ 7,790,060	£ 9,000,000	£ 461,180	£ 16,328,880 (1)
Emprunt à 7 1/2 % de \$ 50,000,000, émis en 1920	\$ 42,000,000	»	\$ 2,000,000	\$ 40,000,000
Emprunt à 8 % de \$ 30,000,000, émis en 1921	\$ 24,375,000	»	\$ 1,500,000	\$ 22,875,000
Emprunt à 6 1/2 % de \$ 30,000,000, émis en 1924	\$ 29,693,000	»	\$ 1,258,000	\$ 28,435,000
Emprunt à 6 % de \$ 50,000,000, émis en 1925	»	\$ 50,000,000	\$ 1,763,500	\$ 48,236,500
Emprunt à 7 % de \$ 50,000,000, émis en 1925	»	\$ 50,000,000	\$ 275,000	\$ 49,725,000
Dette contractée pendant la guerre envers les États-Unis et consolidée	»	\$ 171,780,000	»	\$ 171,780,000
Dette contractée après l'Armistice envers les États-Unis et consolidée	»	\$ 246,000,000	»	\$ 246,000,000
	\$ 96,068,000	\$ 317,780,000	\$ 6,796,500	\$ 607,051,500 (1)
Emprunt extérieur à 6 1/2 % de 400,000,000 de francs français, émis en 1923	Fr. fr. 400,000,000	»	»	(1) Fr. fr. 400,000,000
Obligations à 5 % délivrées au Gouvernement des Pays-Bas pour le remboursement des frais d'internement de militaires belges en Hollande.	Fl. P.-B. 42,318,000	»	Fl. P.-B. 2,380,000	(1) Fl. P.-B. 39,938,000

(1) Valeur au cours moyen des changes à Bruxelles pour le mois de décembre 1925 :

£ 16,328,880 à 106.96⁴ = fr. b. 1,746,602.320 32
 \$ 607,051,500 à 22.05⁵ = id. 13,387,306,729 50
 Fr. fr. 400,000,000 à 82.52⁷ = id. 330,108,000 »
 Fl. P.-B. 39,938,000 à 886.76⁸ = id. 354,456,605 08

Ensemble. . . . fr. b. 15,818,173,654 90

N. B. — En 1925, il a été affecté à l'amortissement des emprunts constituant la dette consolidée extérieure une somme totale de fr. 199,185,504.58, qui a permis d'éteindre un capital nominal de 461,180 livres sterling, de 6,796,500 dollars et de 2,380,000 florins P.-B.

ANNEXE III.

DÉSIGNATION DES ÉMISSIONS.	Capitaux en circulation au 31 décembre 1924.	MOUVEMENT EN 1925.		Montant de la dette à moyen terme en circulation au 31 décembre 1925.
		Émissions.	Remboursements ou conversions.	
Avances de la Banque Nationale de Belgique pour le retrait des marks	5,200,000,000	»	»	5,200,000,000
Bon du Trésor à 4 1/2 %, échéant le 1 ^{er} janvier 1929, délivré en échange de la Dette interprovinciale à 3 %	480,000,000	»	»	480,000,000
Bons du Trésor à 5 %, à 5 ans, échéant du 10 décembre 1928 au 10 septembre 1930, délivrés en échange de la Dette interprovinciale à 5 %	560 660,000	86,850,000	»	647,510,000
Bons du Trésor à 5 %, à 10 ans, échéant le 1 ^{er} octobre 1932.	769,743,000	»	»	769,743,000
Bons décennaux échéant le 31 décembre 1930 et émis pour le retrait des marks dans les cantons d'Enpen, Malmédy et Saint-Vith	45,000,000	»	»	45,000,000
Bons du Trésor non escomptés, à l'échéance du 10 décembre 1928	»	10,000,000	»	10,000,000
	7,055,403,000	96,850 000	»	7,152,253,000
AUGMENTATION . fr.		96,850,000		

ANNEXE IV.

DÉSIGNATION DES ÉMISSIONS.	Capitaux en circulation au 31 décembre 1924.	MOUVEMENT EN 1925.		Montant de la dette flottante en circulation au 31 décembre 1925.
		Émissions.	Remboursements ou conversions.	
Dette interprovinciale, à 5 % .	533,750,000	»	533,750,000	»
Bons du Trésor à 5 % à 5 ans, échéant le 1 ^{er} décembre 1926, délivrés en échange des Bons du Trésor de la Restauration Monétaire	1,879,405,300	»	»	1,879,405,300
Titres nominatifs à 5 % délivrés en représentation d'indemnités pour dommages de guerre. (Voir tableau de la dette consolidée intérieure)	1,062,005,600	239,379,233	832,486,433 468,898,400 ⁽¹⁾	»
Bons du Trésor escomptés à 6 mois	4,730,739,000	12,093,211,000	14,193,177,000	5,630,773,000
Bons du Trésor escomptés à 3 mois	72,230,000	502,000,000	550,900,000	23,300,000
Bons du Trésor non escomptés.	3,000,000	»	»	3,000,000
	8,281,099,900	12,834,590,233	13,579,211,833	7,536,478,300
	DIMINUTION. fr.	744,624,600		

(1) Montant des titres nominatifs restant en circulation au 31 décembre 1925 et portés à la dette consolidée intérieure; ces titres doivent être échangés contre des obligations à 5 %, de 1925, ou des obligations à 6 % de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre.

ANNEXE V.

DÉSIGNATION DES ÉMISSIONS.	Situation au 31 décembre 1924.	MOUVEMENT EN 1925.		Montant en circulation au 31 décembre 1925.
		Émissions.	Remboursements.	
Bons du Trésor émis en paiement de chevaux rachetés aux forces expéditionnaires du Canada, échéant le 12 mars 1929	£ 930,480	»	»	£ 930,480 (1)
Avances des Alliés postérieures à l'Armistice (France)	Fr. fr. 241,024,890	»	»	Fr. fr. 241,024,890 (1)

(1) Valeur au cours moyen des changes à Bruxelles pour le mois de décembre 1925 :

£ 930,480 à 106 96⁴ = fr. b. 99,827,862.72
Fr. fr. 241,024,890 à 82 52⁷ = id. 198,910,610.97

Ensemble. . . . fr. b. 298,438,473.69

ANNEXE VI.

DÉSIGNATION DES ÉMISSIONS.	Situation au 31 décembre 1924.	MOUVEMENT EN 1925.		Montant en circulation au 31 décembre 1925.
		Émissions.	Remboursements ou consolidation.	
Obligations françaises de la Défense Nationale	Fr. fr. 56,254,200	»	Fr. fr. 56,254,200	»
Crédits réciproques franco- belges	Id. 75,000,000	»	Id. 75,000,000	»
	Fr. fr. 131,254,200	»	Fr. fr. 131,254,200	»
Crédits anglais de reconstruc- tion	£ 9,000,000	»	£ 9,000,000	»
Crédit d'escompte suisse (tran- che en £)	£ 600,000	»	£ 600,000	»
	£ 9,600,000	»	£ 9,600,000	»
Bons du Trésor délivrés en paiement de viandes conge- lées	\$ 2,284,151 ⁴⁰	»	\$ 2,284,151 ⁴⁰	»
Bons du Trésor délivrés en paiement de stocks rachetés à l'armée américaine	\$ 27,534,609 ⁹⁸	»	\$ 27,534,609 ⁹⁸	»
Crédit d'escompte suisse (tran- che en \$)	\$ 1,000,000	»	\$ 1,000,000	»
	\$ 30,818,761 ³⁸	»	\$ 30,818,761 ³⁸	»
Crédit d'escompte suisse (tran- che en francs suisses).	Fr. s. s. 10,000,000	»	Fr. s. s. 10,000,000	»
Avances des Alliés postérieures à l'Armistice (Etats-Unis) (2)	\$ 175,430,808 ⁹⁸	»	\$ 175,430,808 ⁹⁸	»

(1) Obligations délivrées par le Gouvernement français en échange de Bons du Trésor belge.

(2) La dette de guerre envers les États-Unis n'avait pas été portée dans les situations antérieures, la Belgique se considérant comme sublevée par le Traité de Versailles; mais depuis l'Accord de Washington du 18 août 1925, le remboursement de cette dette est mis à charge de la Belgique et figure dans la dette consolidée extérieure.

ANNEXE VII.

EMPRUNT INTERPROVINCIAL			CAPITAL NOMINAL des Bons interprovinciaux :			Cessions en espèces, faites en 1925, de Bons du Trésor 5% à 5 ans.	
de francs.	Série.	Échéance.	restant encirculation après les échanges effectués en vertu de l'arrêté royal du 26 novembre 1924.	échangés en vertu des arrêts royaux des 23 février, 22 mai et 26 août 1925	à rembourser.	5 ^e série.	6 ^e série.
480,000,000	2 ^e	10 mars 1925	80,100,000	6,700,000	73,400,000	40,000,000	15,000,000
	3 ^e	10 juin 1925	68,400,000	6,900,000	61,500,000		
	4 ^e	10 septembre 1925	48,100,000	1,400,000	46,700,000		
383,100,000	2 ^e	10 mars 1925	146,000,000	8,300,000	137,700,000		
398,750,000	1 ^{re}	10 juin 1925	126,700,000	4,850,000	121,850,000		
	2 ^e	10 septembre 1925	64,400,000	3,650,000	60,750,000		
		Ensemble . . fr.	533,750,000	31,850,000	501,900,000	40,000,000	15,000,000

ANNEXE VIII.

Situation de la Dette publique

DÉSIGNATION DES DETTES.	CAPITAUX			
	DETTE EXTÉRIEURE PAYABLE EN :			
	Francs français.	Livres sterling.	Dollars E.-U.	Florins P.-B.
I. — Dette consolidée.				
a) <i>Intérieure.</i>				
Dette à 2 ½ %	»	»	»	»
Id. à 3 % 1 ^{re} série	»	»	»	»
Id. à 3 % 2 ^e série	»	»	»	»
Id. à 3 % 3 ^e série	»	»	»	»
Id. à 3 ½ % du chef des servitudes militaires	»	»	»	»
Emprunt 5 % de la Restauration Nationale	»	»	»	»
Emprunt 5 % à Prime de 1920	»	»	»	»
Id. 6 % de Consolidation de 1921	»	»	»	»
Titres nominatifs d'indemnités pour dommages de guerre	»	»	»	»
Obligations 5 % à 30 ans délivrées en échange de titres nominatifs d'indemnités pour dommages de guerre	»	»	»	»
	»	»	»	»
b) <i>Extérieure.</i>				
Dette 3 % 4 ^e série	»	7,211,380 »	»	»
Crédits anglais de Reconstruction.	»	9,000,000 »	»	»
Emprunt 7 ½ % émis aux É.-U.	»	»	38,000,000 »	»
Id. 8 % id. id.	»	»	22,500,000 »	»
Id. 6 ½ % id. id.	»	»	28,020,000 »	»
Id. 6 % id. id.	»	»	47,591,000 »	»
Id. 7 % id. id.	»	»	49,722,000 »	»
Dette contractée pendant la guerre envers le gouvernement des États-Unis	»	»	171,780,000 »	»
Dette contractée après la guerre envers le gouvernement des États-Unis	»	»	246,000,000 »	»
Emprunt à 6 ½ % émis en France.	400,000,000 »	»	»	»
Frais d'internement de troupes belges en Hollande	»	»	»	39,938,000 »
	400,000,000 »	16,211,380 »	603,613,000 »	39,938,000 »
II. — Dette indirecte.				
Capitalisation des annuités pour le rachat des chemins de fer	»	»	»	»
Capitalisation des annuités dues au Crédit communal (1935-1937).	»	»	»	»
Emprunt 4 % à lots de la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre	»	»	»	»

au 30 avril 1926.

		CHARGES (INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS.)		OBSERVATIONS.
Francs belges et monnaies étrangères calculées au pair.	Francs belges et monnaies étrangères au cours du 30 avril 1926.	Article du projet de Budget	Montant par article du Budget.	
210,959,631 »	219,959,631 »	1	5,498,990 78	(1) Dotation de 3.30 % calculée sur les capitaux primitivement émis au 31 décembre 1924. (2) Dotation de 3.30 % calculée sur un capital nominal de 38,309,400 francs émis en 1925. (3) Dotation de 5.50 % calculée sur les capitaux émis primitivement au 31 décembre 1924. (4) Charge à 5.50 % sur un capital nominal de 17,845,300 francs émis du 1 ^{er} janvier 1925 au 31 mai 1926. (5) Dotation de 6.35 % calculée sur les capitaux émis au 31 décembre 1924. (6) Charges sur un capital nominal de 68,135,900 francs émis du 1 ^{er} janvier 1925 au 31 mai 1926.
477,733,675 »	477,733,675 »	5	17,937,673 86 (1)	
2,696,762,282 »	2,696,762,282 »	6 24	99,023,571 30 (1) 1,264,210 20 (2)	
225,224,800 »	225,224,800 »	7	8,513,597 40 (1)	
1,108,591 »	1,108,591 »	35	33,257 61	
1,682,384,600 »	1,682,384,600 »	9 24	95,790,959 » (2) 981,491 50 (1)	
2,445,143,500 »	2,445,143,500 »	10	136,378,125 »	
2,060,463,500 »	2,060,463,500 »	11 24	129,254,808 80 (3) 4,009,129 65 (6)	
316,531,600 »	316,531,600 »	47	5,000,000 »	
800,473,400 »	800,473,400 »	44	65,000,000 »	
40,925,785,579 »	40,925,785,579 »		568,685,815 10	
181,871,003 »	1,033,390,754 »	8	76,100,000 »	
236,980,000 »	1,289,700,000 »	17bis	56,825,000 »	
196,840,000 »	1,129,550,000 »	12	140,700,000 »	
116,850,000 »	668,812,500 »	13	93,560,000 »	
145,143,600 »	832,894,500 »	14	82,500,000 »	
246,521,380 »	1,414,642,475 »	15	136,000,000 »	
257,559,960 »	1,477,986,450 »	16	124,650,000 »	
889,820,400 »	5,106,160,500 »	51	4,063,051 58	
1,274,280,000 »	7,312,350,000 »	17	95,500,000 »	
400,000,000 »	388,400,000 »	19	24,000,000 »	
81,279,180 »	477,658,480 »	20	55,825,000 »	
4,019,835,523 »	21,431,545,659 »		₣ 889,723,051 58	
425,183,049 »	425,183,049 »	27	16,179,720 19 (7)	(7) Non compris 11,792,800 francs, montant des annuités prises en charge directement par le Département des Chemins de fer.
610,092,129 »	610,092,129 »	34 48	14,910,000 » 17,764,478 85	
999,450,000 »	999,450,000 »	40	47,098,800 »	

DÉSIGNATION DES DETTES.	CAPITAUX			
	DETTE EXTÉRIEURE PAYABLE EN :			
	Francs français.	Livres sterling.	Dollars E.-U.	Florins P.-B.
Emprunt 5 % à lots de 1922 de la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre	»	»	»	»
Emprunt 5 % à lots de 1923 de la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre	»	»	»	»
Obligations à 4 % et à 6 % de la Société anonyme « Lloyd Royal belge »	»	»	»	»
Emprunts 6 % émis par l'Association Nationale des Industriels et Commerçants	»	»	»	»
»	»	»	»	»
III. — Dette flottante.				
a) Intérieure.				
Bons décennaux à 5 % de 1922.	»	»	»	»
Bons décennaux pour le retrait des marcs à Eupen-Malmédy	»	»	»	»
Bons du Trésor 5 % délivrés en échange des Bons du Trésor de Restauration monétaires	»	»	»	»
Bons du Trésor 5 % à 5 ans délivrés en échange des Bons de Caisse interprovinciaux à 5 %	»	»	»	»
Bons du Trésor à 1 1/2 % remplaçant la Dette interprovinciale à 3 %	»	»	»	»
Bons du Trésor ordinaires et escomptés	»	»	»	»
Avoir des particuliers en comptes chèques postaux	»	»	»	»
»	»	»	»	»
b) Extérieure.				
Bon du Trésor délivré en paiement de chevaux et mulets rachetés aux forces expéditionnaires du Canada	»	930,480 »	»	»
IV. — Avances des Alliés depuis l'armistice.				
Avances de la France	241,024,890 »	»	»	»
V. — Avances de la Banque Nationale	»	»	»	»
TOTAL DE LA DETTE	641,024,890 »	17,141,860 »	603,613,000 »	39,938,000 »

Cours de monnaies étrangères.

	Pair:	30 avril 1926.
Fr. fr.	—	97,10
£	28,22	143,30
\$	5,18	29,72 1/2
Fl. P.-B.	2,11	11,96

		CHARGES (INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS.)		OBSERVATIONS.
Francs belges et monnaies étrangères calculées au pair.	Francs belges et monnaies étrangères au cours du 30 avril 1926.	Article du projet de Budget.	Montant par article du Budget.	
999,430,000 »	999,430,000 »	41	57,212,400 »	Aucune charge.
999,100,000 »	999,100,000 »	42	57,851 000 »	
96,281,000 »	96,281,000 »	28	6,012,820 »	
2,235,828,700 »	2,235,828,700 »	46	166,470,000 »	
6,365,364,878 »	6,365,364,878 »		383,499,219 04	
769,743,000 »	769,743,000 »	23	38,487,150 »	
45,000,000 »	45,000,000 »	21	2,250,000 »	
1,879,405,300 »	1,879,405,300 »	22	93,970,265 »	
647,510,000 »	647,510,000 »	43	32,375,500 »	
480,000,000 »	480,000,000 »	43	7,200,000 »	
5,539,873,000 »	5,539,873,000 »	24	382,825,000 »	
659,103,461 »	659,103,461 »	—	—	
40,020,634,761 »	40,020,634,761 »		557,107,915 »	
23,466,705 »	133,337,784 »	24	5,978,100 »	
241,024,890 »	234,035,168 »	—	—	
5,200,000,000 »	5,200,000,000 »	36	15,000,000 »	
36,796,112,336 »	54,010,703,829 »		2,419,994,100 72	

ANNEXE IX.

Dette publique. —

DÉSIGNATION DES EMPRUNTS.	Circulation au 30 avril 1926.
Emprunts intérieurs.	
Dette à 2 ½ %	219,959,631
Dette à 3 % 1 ^{re} série	477,733,675
Dette à 3 % 2 ^e série.	2,696,762,282
Dette à 3 % 3 ^e série.	225,224,800
Emprunt 5 % de la Restauration Nationale de 1919	1,682,384,600
Emprunt 5 % à prime de 1920	2,445,143,500
Emprunt 6 % de consolidation de 1921	2,060,463,500
Emprunt 4 % à lots des Régions dévastées émis en 1921	999,450,000
Emprunt 5 % à lots des Régions dévastées émis en 1922	999,430,000
Emprunt 5 % à lots des Régions dévastées émis en 1923	999,100,000
Emprunts 6 % émis par l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la réparation des dommages de guerre	2,235,828,700
Obligations 5 % à 30 ans de 1925	800,473,400
Obligations 4 % « Lloyd Royal belge »	23,268,000
Obligations 6 % « Lloyd Royal belge »	73,013,000
Emprunts extérieurs.	
Dette 3 % 4 ^e série émise en 1914	£ 7,214,380
Obligations 5 % délivrées au Gouvernement anglais en consolidation des crédits de Reconstruction	£ 9,000,000
Emprunt 7 ½ % de \$ 50,000,000 émis aux États-Unis en 1920	\$ 38,000,000
Emprunt 8 % de \$ 30,000,000 émis aux États-Unis en 1921	\$ 22,500,000
Emprunt 6 ½ % de \$ 30,000,000 émis aux États-Unis en 1924	\$ 28,020,000
Emprunt 6 % de \$ 50,000,000 émis aux États-Unis en 1925	\$ 47,594,000
Emprunt 7 % de \$ 50,000,000 émis aux États-Unis en 1925	\$ 49,722,000
Obligations délivrées au Gouvernement des États-Unis en consolidation de la dette de guerre (sans intérêt)	\$ 171,780,000
Obligations 3 ½ % délivrées au Gouvernement des États-Unis en consolidation des dettes post-armistice (1)	\$ 246,000,000
Emprunt 6 ½ % de 400,000,000 de francs émis en 1923	Ffr. 400,000,000
Obligations 5 % délivrées au Gouvernement des Pays-Bas en remboursement des frais d'internement (1923)	Fl. 39,938,000

(1) L'intérêt moyen des 10 premières années est de 1.35 %; ce n'est qu'à partir de la 11^e année qu'il est de 3 ½ %.

Situation au 30 avril 1926.

MODE D'AMORTISSEMENT.

Perpétuelle.

Remboursable par achats en Bourse, au moyen d'une dotation de 0.30 % des capitaux émis et des intérêts afférents aux titres amortis.

Remboursables au moyen d'une dotation de 0.50 % des capitaux émis et des intérêts afférents aux titres amortis.

Avec prime de 50 % par tirages au sort en 75 ans (du 15 mai 1921 au 15 mai 1995).

Remboursables par achats en Bourse, au moyen d'une dotation de 0.35 % des capitaux émis et des intérêts afférents aux titres amortis.

Remboursables avec lots par tirages au sort en 90 ans

{	du 10 janvier 1922 au 10 janvier 2012.
	du 1 ^{er} juin 1923 au 1 ^{er} juin 2013.
	du 15 juin 1924 au 15 juin 2014.

Rachats en Bourse en dessous du pair ou tirages au sort du 1^{er} juillet 1925 au 1^{er} juillet 1954.

Par tirages au sort du 1^{er} janvier 1936 au 1^{er} janvier 1955.

Par tirages au sort ou rachats en Bourse en dessous du pair (1^{er} juillet 1966).

Par tirages au sort ou rachats en Bourse en dessous du pair (1^{er} janvier 1966).

Par rachats en Bourse ou tirages au sort de 1914 au 5 février 1939.

En 25 ans, du 31 décembre 1931 au 31 décembre 1955 (suivant tableau d'amortissement à l'accord).

Par tirages en 25 ans, du 1^{er} juin 1921 au 1^{er} juin 1945, remboursement à 115 %.

En 20 ans, de 1921 au 21 février 1941 : rachats à 107 ½ ou en dessous; tirages pour remboursement à 107 ½ % de la partie non rachetée.

En 25 ans, par rachats ou tirages, au moyen d'une dotation annuelle de 1,200,000 dollars à verser par douzième et par mois, d'octobre 1924 au 1^{er} septembre 1949.

En 30 ans, par rachats ou tirages, au moyen d'une dotation annuelle de 1,667,000 dollars à verser par douzième et par mois, du 1^{er} février 1925 au 1^{er} janvier 1955.

En 30 ans, au moyen d'une dotation semestrielle comprenant : 1^o une somme fixe de 268,750 dollars; 2^o les intérêts échus sur les titres amortis. Rachats en dessous de 107 ½ % ou tirages pour remboursement à ce taux.

En 62 ans, du 15 juin 1926 au 15 juin 1987, suivant tableau d'amortissement annexé à l'accord.

Par tirages ou rachats en-dessous du pair, en 15 ans, du 15 août 1929 au 15 août 1943.

Remboursement semestriel du 30 juin 1923 au 31 décembre 1937 (15 ans), suivant tableau d'amortissement.

ANNEXE X.

**Tableau de la Dette flottante indiquant les dates
de remboursement.**

DÉSIGNATION DES DETTES.	CIRCULATION au 30 avril 1926.	ÉCHÉANCES.
<i>a) Intérieure :</i>		
Bons du Trésor, 5 % à 10 ans	769,743,000	1 ^{er} octobre 1932.
Bons décennaux, 5 % délivrés pour le retrait des marcs à Eupen-Malmédy	45,000,000	31 décembre 1930.
Bons du Trésor, 5 % à 5 ans, délivrés en échange des Bons de la Restauration Monétaire	1,879,408,300	1 ^{er} décembre 1926.
Bons du Trésor, 5 % à 5 ans, délivrés en échange de Bons de Caisse Interprovinciaux 5 %	647,510,000	10 décembre 1928 au 10 septembre 1930.
Bons du Trésor à 1 1/2 % remplaçant la Dette Interprovinciale à 3 %	480,000,000	1 ^{er} janvier 1929.
Bons du Trésor ordinaires	13,000,000	3,000,000 en juin-juillet 1926 10,000,000 le 10 décembre 1928
Bons du Trésor escomptés à 3 et 6 mois	5,526,873,000	Échelonnées sur 6 mois.
Avoir des particuliers en compte chèques-postaux.	659,103,461	—
Avances de la Banque Nationale de Belgique	5,200,000,000	Indéterminée.
<i>b) Extérieure :</i>		
Bons du Trésor, 5 % délivrés en paiement de che- vaux rachetés à l'armée canadienne £.	930,480	12 mars 1929.
Avances françaises postérieures à l'armistice .fr.	241,024,890	Indéterminée.